REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

ARRETE N° 2018-03-21-R-0293

commune(s) :

objet : **Révision du plan local d'urbanisme tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Enquête publique**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

n° provisoire 10248

Le Président de la Métropole de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, les articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et, notamment, les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2012-2934 du 16 avril 2012 et du Conseil de la Métropole de Lyon n° 2015-0359 du 11 mai 2015 relatives à la prescription de la révision du plan local d'urbanisme (PLU) tenant lieu de programme local de l'habitat (PLU-H) et à son extension sur le territoire de la Commune de Quincieux ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté urbaine n° 2013-4024 du 24 juin 2013 et du Conseil de la Métropole n° 2015-0361 du 11 mai 2015 relatives aux débats réalisés au sein du Conseil de la Communauté urbaine puis de la Métropole sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0360 du 11 mai 2015 relative aux modalités de la collaboration entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire dans le cadre de la révision du PLU-H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2008 du 11 septembre 2017 relative à l'arrêt du bilan de la concertation du PLU-H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2017-2009 du 11 septembre 2017 relative à l'arrêt du projet du PLU-H ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2679 du 16 mars 2018 relative à l'arrêt de projet n° 2 du PLU-H ;

Vu l'arrêté de monsieur le Président de la Métropole n° 2017-07-20-R-0569 du 20 juillet 2017 donnant délégation de signature monsieur à Michel Le Faou, Vice-Président ;

Vu la décision n° E17000303/69 du 12 janvier 2018 du Président du Tribunal administratif de Lyon désignant une commission d'enquête ;

Considérant que le projet de révision du PLU tenant lieu de PLU-H a fait l'objet des consultations prévues par la loi, qu'il a été transmis pour avis à l'autorité environnementale le 18 septembre 2017 et que les avis recueillis seront versés au dossier d'enquête publique ;

Considérant que les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec madame la Présidente de la commission d'enquête ;

arrête

Article 1er - Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision du PLU-H de la Métropole pour une durée de 51 jours consécutifs à partir du mercredi 18 avril 2018 à 9h jusqu'au jeudi 7 juin 2018 inclus à 12h.

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon.

Article 2 - Le PLU-H est un document qui réglemente le droit des sols sur le territoire métropolitain à partir des grands objectifs définis en matière de développement économique, d'habitat et d'environnement. Le futur PLU de la Métropole intègre pour la première fois la politique de l'habitat et devient le PLU-H.

Le dossier du PLU-H est constitué :

- du rapport de présentation intégrant l'évaluation environnementale,
- du projet d'aménagement et de développement durables (PADD),
- du programme d'orientations et d'actions (POA) pour l'habitat,
- des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- du règlement (pièces écrites et documents graphiques),
- des annexes.

Les orientations du PADD sont organisées autour de 4 grands défis pour assurer la transition vers un autre mode de développement :

- le défi métropolitain : développer l'attractivité de l'agglomération pour construire une Métropole responsable,
- le défi économique : soutenir le dynamisme économique de l'agglomération pour assurer la création de richesses et d'emplois,
- le défi de la solidarité : développer une agglomération accueillante, solidaire et équilibrée pour répondre aux besoins en logements de tous ses habitants,
- le défi environnemental : répondre aux enjeux environnementaux et améliorer le cadre de vie pour la santé et le bien-être des habitants.

L'évaluation environnementale du projet de PLU-H et son résumé non technique figurent dans le rapport de présentation du PLU-H (tome 2). L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sera joint au dossier d'enquête publique.

Au terme de cette enquête publique, le Conseil de la Métropole pourra adopter le PLU-H, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, après qu'ils ont été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les Maires des Communes membres de la Métropole et des arrondissements de Lyon.

Article 3 - Par décision de monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon n° E17000303/69 du 12 janvier 2018, une commission d'enquête a été désignée et est composée comme suit :

- Présidente :

. madame Marie-Paule Bardèche, retraitée, Préfète honoraire,

- Membres titulaires :

. monsieur Michel Correnoz, ingénieur chimiste, consultant en gestion et valorisation des déchets,

. monsieur François Dimier, retraité, Directeur de l'Agence d'urbanisme,

. madame Joyce Chetot, retraitée, ingénieure principale d'études sanitaires,

. monsieur Gérard Girin, retraité, ingénieur environnement, Maire honoraire de Sarcey,

. madame Françoise Chardigny, ingénieure écologue,

. monsieur André Moingeon, retraité, ingénieur EDF,

. madame Dominique Boulet-Régny, retraitée du notariat,

. monsieur Jean-Louis Beuchot, retraité, proviseur,

. monsieur Jean Dupont, retraité, cadre supérieur en entreprises privées,

. monsieur Bernard Zabinski, retraité, cadre dirigeant dans l'industrie privée,

- membres suppléants :

. madame Anne Mitault, juriste,

. monsieur Jean-Pierre Bionda, retraité de la fonction publique, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêts,

. monsieur Roland Dassin, retraité, fonctionnaire du Ministère de l'écologie et du développement durable,

. monsieur Gérard Deverchère, retraité, technicien supérieur en chef du développement durable,

. monsieur Gérald Marinot, retraité, militaire et cadre du privé, ancien Maire.

En cas d'empêchement de madame Marie-Paule Bardèche, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Michel Correnoz, membre titulaire.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le premier des membres suppléants.

Article 4 - Durant la période de l'enquête publique du mercredi 18 avril 2018 à 9h au jeudi 7 juin 2018 à 12h, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un des membres titulaires de la commission d'enquête, seront déposés dans les Mairies de chaque Commune située sur le territoire de la Métropole, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, dans les Mairies des 9 arrondissements de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance gratuitement dudit dossier aux jours et heures habituels de réception du public dans les Mairies et de 8h30 à 16h à l'Hôtel de la Métropole (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête sera également consultable sur le site : https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Article 5 - Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur les registres d'enquête ouverts dans les Mairies de chaque Commune située sur le territoire de la Métropole, à la Ville de Lyon, direction de l'aménagement urbain, 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°, dans les Mairies des 9 arrondissements de Lyon, ainsi qu'au siège de la Métropole, 20 rue du Lac à Lyon 3°, siège de l'enquête publique (sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnels),

- soit lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête et définies à l'article 6°,

- soit sous format électronique sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon,

- soit par courriel à l'adresse électronique : pluh-grandlyon@mail.registre-numerique.fr,

- soit en les adressant par écrit à madame la Présidente de la commission d'enquête sur le projet de PLU-H, au siège de l'enquête publique, à l'adresse suivante : Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac CS 33569 69505 Lyon Cedex 03.

L'ensemble des observations et propositions du public seront consultables au siège de l'enquête et sur le site : https://www.registre-numerique.fr/pluh-grandlyon.

Article 6 - La Présidente, ou l'un des membres de la commission d'enquête publique visé à l'article 3° ci-dessus, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

- Albigny sur Saône - Mairie
  . mercredi 25 avril 2018 de 15h à 18h,
  . jeudi 24 mai 2018 de 9h à 12h,

- Bron - service urbanisme - direction de la cohésion et du développement urbain 152 bis avenue Franklin Roosevelt
  . jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h,
  . lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 22 mai 2018 de 15h30 à 18h30,
  . jeudi 31 mai 2018 de 9h à 12h,

- Cailloux sur Fontaines - Mairie
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 29 mai 2018 de 15h à 18h,

- Caluire et Cuire - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 5 mai 2018 de 8h30 à 11h30,
  . jeudi 24 mai 2018 de 8h30 à 11h30,
  . le lundi 4 juin 2018 de 14h à 17h,

- Champagne au Mont d'Or - centre technique municipal 123 avenue de Lanessan
  . lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 16 mai 2018 de 9h à 12h,
  . le samedi 2 juin 2018 de 9h à 12h,

- Charbonnières les Bains - Mairie
  . mardi 24 avril 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mercredi 23 mai 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 2 juin 2018 de 9h à 11h30,

- Charly - Mairie
  . samedi 21 avril 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 15 mai 2018 de 14h à 17h,

- Chassieu - centre technique municipal 27 chemin de l'Afrique
  . samedi 28 avril 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 3 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 16 mai 2018 de 9h à 12h,

- Collonges au Mont d'Or - Mairie
  . jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h,

- Corbas - centre technique 50 route de Saint Priest
  . jeudi 26 avril 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 15 mai 2018 de 9h à 12h,
  . vendredi 1er juin 2018 de 14h à 17h,

- Couzon au Mont d'Or - Mairie
  . jeudi 26 avril 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mardi 5 juin 2018 de 8h30 à 11h30,

- Craponne - Mairie
  . mardi 24 avril 2018 de 14h à 17h,
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 25 mai 2018 de 14h à 17h,

- Curis au Mont d'Or - Mairie
  . vendredi 25 mai 2018 de 14h à 17h,

- Dardilly - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 14h à 17h,
  . samedi 19 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 5 juin 2018 de 9h à 12h,

- Décines Charpieu - Mairie annexe - pôle cadre de vie et aménagement du territoire 2-4 rue Marcelin Berthelot
  . mercredi 25 avril 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 4 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 15 mai 2018 de 15h à 18h,
  . vendredi 1er juin 2018 de 14h à 17h,

- Ecully - Mairie
  . vendredi 20 avril 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mercredi 16 mai 2018 de 14h à 17h,
  . jeudi 31 mai 2018 de 14h à 17h,

- Feyzin - Mairie
  . mardi 24 avril 2018 de 14h30 à 17h30,
  . samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h,
  . mercredi 30 mai 2018 de 14h à 17h30,

- Fleurieu sur Saône - Mairie
  . samedi 21 avril 2018 de 8h à 11h,

- Fontaines Saint Martin - Mairie
  . samedi 5 mai 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 4 juin 2018 de 14h30 à 17h30,

- Fontaines sur Saône - Mairie
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h,
  . samedi 19 mai 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mercredi 6 juin 2018 de 8h30 à 11h30,

- Francheville - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 14h à 17h,
  . jeudi 3 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 29 mai 2018 de 9h à 12h,

- Genay - Mairie
  . samedi 28 avril 2018 de 9h à 11h,
  . mardi 15 mai 2018 de 16h à 19h,
  . lundi 28 mai 2018 de 8h30 à 11h30,

- Givors - Mairie
  . vendredi 4 mai 2018 de 14h30 à 17h30,
  . mercredi 16 mai 2018 de 14h30 à 17h30,
  . mardi 5 juin 2018 de 9h à 12h,

- Grigny - Mairie
  . samedi 28 avril 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 31 mai 2018 de 15h30 à 18h30,

- Irigny - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 13h30 à 17h30,
  . jeudi 3 mai 2018 de 8h45 à 11h45,
  . lundi 28 mai 2018 de 14h à 17h,

- Jonage - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 2 juin 2018 de 9h à 12h,

- La Mulatière - Mairie
  . mercredi 25 avril 2018 de 13h30 à 16h30,
  . lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h,

- La Tour de Salvagny - Mairie
  . vendredi 20 avril 2018 de 13h30 à 16h,
  . mercredi 16 mai 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 31 mai 2018 de 9h à 12h,

- Limonest - Mairie
  . samedi 28 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 16 mai 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 1er juin 2018 de 9h à 12h,

- Lissieu - Mairie
  . samedi 21 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 2 mai 2018 de 9h à 12h,

- Lyon - direction de l'aménagement urbain 198 avenue Jean Jaurès à Lyon 7°
  . mercredi 25 avril 2018 de 9h à 12h,

- Lyon 1er - Mairie
  . jeudi 3 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
  . mercredi 16 mai 2018 de 13h45 à 16h45,

- Lyon 2ème - Mairie
  . samedi 28 avril 2018 de 9h30 à 12h,
  . jeudi 24 mai 2018 de 9h à 12h,

- Lyon 3ème - Mairie
  . mercredi 2 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
  . samedi 2 juin 2018 de 9h à 12h,

- Lyon 4ème - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h30,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h30 à 12h,

- Lyon 5ème - Mairie
  . lundi 30 avril 2018 de 9h30 à 12h30,
  . mardi 29 mai 2018 de 13h45 à 16h45,

- Lyon 6ème - Mairie
  . samedi 5 mai 2018 de 9h30 à 12h,
  . mardi 5 juin 2018 de 13h45 à 16h45,

- Lyon 7ème - Mairie
  . mercredi 23 mai 2018 de 13h45 à 16h45,
  . jeudi 7 juin 2018 de 9h à 12h,

- Lyon 8ème - Mairie
  . jeudi 26 avril 2018 de 16h à 19h,
  . lundi 4 juin 2018 de 9h à 12h,

- Lyon 9ème - Mairie
  . mardi 15 mai 2018 de 14h à 16h45,
  . vendredi 1er juin 2018 de 9h à 12h,

- Marcy l'Etoile - Mairie
  . mercredi 23 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 5 juin 2018 de 9h à 12h,

- Meyzieu - Mairie
  . vendredi 27 avril 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 14 mai 2018 de 15h à 18h,
  . mardi 22 mai 2018 de 14h à 17h,
  . lundi 4 juin 2018 de 9h à 12h,

- Mions - CATEM 57 bis rue des Brosses
  . mercredi 2 mai 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 25 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 6 juin 2018 de 14h à 17h,

- Montanay - Mairie
  . mercredi 2 mai 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mardi 22 mai 2018 de 8h30 à 11h30,

- Neuville sur Saône - Mairie
  . mardi 24 avril 2018 de 14h à 17h,
  . jeudi 24 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mercredi 6 juin 2018 de 14h à 17h,

- Oullins - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 13h30 à 16h30,
  . lundi 14 mai 2018 de 13h30 à 16h30,
  . jeudi 31 mai 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 4 juin 2018 de 13h30 à 16h30,

- Pierre Bénite - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 15 mai 2018 de 9h à 12h,

- Poleymieux au Mont d'Or - Mairie
  . mardi 5 juin 2018 de 14h30 à 17h30,

- Quincieux - Mairie
  . jeudi 3 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 23 mai 2018 de 9h à 12h,

- Rillieux la Pape - Mairie
  . jeudi 26 avril 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mercredi 16 mai 2018 de 15h30 à 18h30,
  . samedi 26 mai 2018 de 8h30 à 11h30,
  . mardi 5 juin 2018 de 15h30 à 18h30,

- Rochetaillée sur Saône - Mairie
  . mardi 22 mai 2018 de 8h30 à 11h30,

- Saint Cyr au Mont d'Or - Mairie
  . mercredi 2 mai 2018 de 14h à 17h,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h,
  . vendredi 1er juin 2018 de 14h à 17h,

- Saint Didier au Mont d'Or - Mairie
  . vendredi 4 mai 2018 de 9h à 12h,
  . vendredi 25 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 5 juin 2018 de 14h à 17h,

- Sainte Foy lès Lyon - Mairie
  . mercredi 25 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 22 mai 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 28 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 6 juin 2018 de 9h à 12h,

- Saint Fons - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 15h30 à 18h30
  . lundi 4 juin 2018 de 15h30 à 18h30

- Saint Genis Laval - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 22 mai 2018 de 13h30 à 16h30,
  . jeudi 31 mai 2018 de 13h30 à 16h30,
  . lundi 4 juin 2018 de 9h à 12h,

- Saint Genis les Ollières - Mairie
  . lundi 30 avril 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 29 mai 2018 de 14h à 17h,

- Saint Germain au Mont d'Or - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 15h à 18h,
  . vendredi 25 mai 2018 de 9h à 12h,

- Saint Priest - Mairie
  . vendredi 27 avril 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 15 mai 2018 de 14h à 17h,
  . jeudi 24 mai 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 1er juin 2018 de 9h à 12h,

- Saint Romain au Mont d'Or - Mairie
  . vendredi 4 mai 2018 de 14h à 17h,

- Sathonay Camp - Mairie
  . jeudi 19 avril 2018 de 16h à 19h,
  . jeudi 17 mai 2018 de 16h à 19h,
  . jeudi 7 juin 2018 de 9h à 12h,

- Sathonay Village - Mairie
  . lundi 23 avril 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 2 juin 2018 de 8h30 à 11h30,

- Solaize - Mairie
  . mercredi 25 avril 2018 de 14h à 18h,
  . samedi 2 juin 2018 de 10h à 12h,

- Tassin la Demi Lune - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 30 avril 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h à 11h45,
  . jeudi 7 juin 2018 de 9h à 12h,

- Vaulx en Velin - direction du développement urbain - service urbanisme 15 rue Jules Romains
  . lundi 23 avril 2018 de 13h30 à 16h30,
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h,
  . mardi 15 mai 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 4 juin 2018 de 14h à 17h,

- Vénissieux - Mairie
  . mercredi 25 avril 2018 de 14h à 17h,
  . vendredi 4 mai 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 17 mai 2018 de 16h à 19h,
  . lundi 28 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mardi 5 juin 2018 de 14h à 17h,

- Vernaison - Mairie
  . jeudi 3 mai 2018 de 14h30 à 17h30,
  . samedi 19 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 6 juin 2018 de 14h30 à 17h30,

- Villeurbanne - Mairie
  . mercredi 18 avril 2018 de 14h à 17h,
  . samedi 5 mai 2018 de 9h à 12h,
  . lundi 14 mai 2018 de 9h à 12h,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h,
  . mercredi 6 juin 2018 de 15h à 18h,

- Hôtel de la Métropole - 20 rue du Lac Lyon 3°
  . jeudi 19 avril 2018 de 13h30 à 17h30,
  . samedi 28 avril 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 3 mai 2018 de 15h à 18h,
  . lundi 14 mai 2018 de 12h à 15h,
  . samedi 26 mai 2018 de 9h à 12h,
  . jeudi 7 juin 2018 de 9h à 12h.

Article 7 - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de l'enquête, un avis au public portant les indications figurant au présent arrêté sera publié par voie d'affichage à l'Hôtel de la Métropole, dans les Mairies des Communes situées sur le territoire de la Métropole et dans les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Cet avis sera inséré au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans 2 journaux diffusés dans la Métropole et le département du Rhône. Cet avis sera également publié sur le site internet de la Métropole de Lyon : www.grandlyon.com

L'accomplissement des mesures d'affichage sera certifié, chacun pour ce qui le concerne, par monsieur le Président de la Métropole et par les Maires des Communes et des arrondissements de Lyon situés sur le territoire de la Métropole.

Article 8 - A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête papier et les documents annexés le cas échéant, seront transmis sans délai à madame la Présidente de la commission d'enquête et clos par cette dernière.

Article 9 - Dans les délais qui, en application de l'article L 123-15 du code de l'environnement, lui seront attribués sur sa demande par monsieur le Président de la Métropole, au regard du nombre des contributions recueillies, madame la Présidente de la commission d'enquête transmettra respectivement à monsieur le Président de la Métropole et à monsieur le Président du Tribunal administratif le rapport de la commission d'enquête ainsi que, dans une présentation distincte, ses conclusions motivées sur le projet soumis à l'enquête publique.

Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : à l'Hôtel de la Métropole, dans les Mairies des Communes et dans les 9 arrondissements de la Ville de Lyon.

Ils seront également disponibles sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com

Une copie du rapport sera adressée à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1 n° 78-753 de la loi du 17 juillet 1978 (modifiée par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Article 10 - Le projet de révision du PLU-H de la Métropole soumis à enquête publique a été élaboré par la Métropole, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur Henri Bertrand, responsable du service planification de la Métropole, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole de Lyon, délégation du développement urbain et du cadre de vie, direction de la stratégie territoriale et des politiques urbaines, service planification, 20 rue du Lac à Lyon 3°.

Article 11 - Une copie du présent arrêté sera adressée :

- à mesdames et messieurs les Maires des Communes situées sur le territoire de la Métropole et des 9 arrondissements de la Ville de Lyon,
- à monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
- aux personnes publiques associées,
- aux membres de la commission d'enquête.

Le présent arrêté sera également publié sur le site internet de la Métropole : www.grandlyon.com

Article 12 - Monsieur le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 21 mars 2018

Pour le Président,
le Vice-Président délégué,

Signé

Michel Le Faou

Affiché le : 21 mars 2018

Copie conforme à l'original

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2018.

Mathias Chaumard

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Métropole de Lyon -